



Ville de Figeac
 Direction des Services Techniques
 N/REF : MAJ26/04/24

République Française

 Liberté-Egalité-Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE de la Ville de FIGEAC,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L. 2213-1 à L.2213-6 et L. 3221-4,
 VU le Code Pénal et notamment son article R 610-5,
 VU le Code de la voirie Routière et notamment ses articles L 133-1 et R 166-2,
 VU le code de la route et notamment ses articles L.325-1 et suivants, R.411-8, R411-25, R.412-28, R.413-1, R.417-9 et R.417-10,
 VU l'instruction interministérielle et notamment les articles du livre 1, 2ème partie, signalisation de danger, livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire,
 VU l'arrêté du Maire n° 20/020 du 8 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur des Services Techniques,
 VU l'avis des Services de Police Municipale,
 VU l'avis des Services Techniques de la Ville de Figeac,
 VU la demande présentée par Madame Judith HUMERY, Présidente de Pool Prod - 1, rue du Canal 46100 FIGEAC- en date du 13 mars 2024 à effet d'organiser une Vélo-parade le samedi 25 mai 2024,
 CONSIDERANT que pour le bon déroulement de la manifestation, il convient de réglementer le stationnement et la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pool Prod est autorisé à organiser un défilé dans le cadre de l'organisation d'une vélo-parade du **vendredi 24 mai à 20h00 au samedi 25 mai à 23h59** comme suit :

Parcours de 15h00 à 18h00 :

Départ Place de la Raison

Droite - Rue du Monastère
 Droite - Avenue du Marechal Foch
 Gauche - Av. Emile Bouyssou
 Gauche - Avenue des Poilus jusqu'à la gare
 Gauche - Avenue Georges Clémenceau
 Droite - Allée Victor Hugo
 Gauche - Rue du Pont du Pin
 Gauche - Avenue du Faubourg du Pin
 Tout droit au rond-point - Rue Emile Zola
 Tout droit - Place Champollion
 Droite - Rue Séguier
 Tout droit - Rue d'Aujou
 Gauche - Bd Georges Juskiewenski
 Gauche au rond-point - Place Barthal
Arrêt - Place Vival devant le Centre Social
Redépart - Place Barthal
 Tout droit au rond-point - avenue Fernand Pezet

Droite au rond-point - Avenue du Général de Gaulle
 Gauche rond-point du Douze Mai
 Avenue Philibert Delprat puis Cantemerle
 Gauche - Avenue Fernand Lacroix
 Gauche - Avenue Joseph Loubet puis avenue du Maréchal Joffre
 Droite au Feux tricolore - Pont du Gua
 Droite au rond-point - D662 puis Avenue du Président Georges Pompidou
 Gauche - Le Cinglé Bas
 Gauche, gauche - Le Cinglé Bas
 Gauche - Avenue Jean Jaurès
 Rond-point à droite - Pont du Gua
 Feux tricolores à droite - Avenue du Maréchal Joffe
 Tout droit au rond-point - Maréchal Foch
 Gauche - Rue du Monastère
 Gauche - Place de la raison

ARTICLE 2 : Pool Prod est autorisé à :

- Bloquer de la place de la Raison dès le 24 mai, 20h, jusqu'au 25/05 à 23h59,
- Bloquer la rue de la Légion d'Honneur (aux soins du demandeur) de 16h00 à 17h00,
- Bloquer la place Vival après le marché jusqu'à 18h00 (installation des barrières aux soins du demandeur),

ARTICLE 3 : Le défilé qui devra être sécurisé par les organisateurs en liaison avec les services de Police et Gendarmerie.

ARTICLE 4 : Les organisateurs devront assurer la sécurité des participants et du public le temps de la manifestation.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté devra être affiché sur le véhicule. Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées suivant les dispositions légales en vigueur.

ARTICLE 6 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Figeac, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A FIGEAC, le **29 AVR. 2024**
Par délégation,
Le Directeur des Services Techniques
Fabien CALMETTES



Copie : Service à la population
PM / GENDARMERIE